

On dit que «la douleur est une mesure du bonheur éprouvé». Ce proverbe est particulièrement vrai lorsque cette douleur est causée par la mort d'un animal de compagnie bien-aimé.

Nous avons créé ce document afin d'apaiser la peine des personnes faisant face à la perte de leur animal. Il regroupe la plupart des questions que se posent les gens concernant le sort du corps d'un animal de compagnie après sa mort.

Nous espérons que la lecture de ce document saura déstigmatiser la disposition des corps des animaux après leur mort, naturelle ou par euthanasie.

## **Q1: MON ANIMAL EST EN FIN DE VIE, DEVRAIS-JE ORGANISER À L'AVANCE SES SERVICES FUNÉRAIRES ?**

Cela est préférable en effet, car il existe plusieurs options relatives aux services post mortem offerts pour les animaux, par exemple en ce qui a trait au transport et à la disposition de leur corps. En explorant ces options à l'avance, vous serez en mesure de choisir celles qui répondent le mieux à la façon dont vous voulez honorer le vôtre. Vos souhaits seront consignés dans votre dossier chez le fournisseur de services funéraires désigné et il suffira de les mettre en œuvre le moment venu. Cela allègera d'autant plus le fardeau de l'épreuve stressante, chargée d'émotions, à laquelle vous devrez bientôt faire face.

## **Q2: SI MON ANIMAL MEURT À LA MAISON, QUE DOIS-JE FAIRE DE SON CORPS ?**

Pendant leurs heures d'ouverture, vous pouvez l'apporter chez votre vétérinaire pour qu'il en dispose ou chez le fournisseur de services funéraires. Bien que certains d'entre eux travaillent exclusivement avec les vétérinaires, la plupart acceptent de s'entretenir directement avec les propriétaires. Il arrive même qu'ils aillent chercher eux-mêmes l'animal à son domicile tellement ils sont dévoués.



### **Q3: QU'INCLUT LE COÛT DE L'EUTHANASIE DANS UN ÉTABLISSEMENT VÉTÉRINAIRE ?**

Il inclut généralement la durée de la procédure ainsi que le matériel et les médicaments utilisés (cathéter intraveineux, seringues, tranquilisant et produit euthanasiant). Nous vous recommandons de payer la facture avant que le vétérinaire procède à l'euthanasie afin que vous n'ayez pas à vous préoccuper de cette obligation désagréable après le décès de votre animal.

### **Q4: JE SOUHAITE PARTIR AVEC LE CORPS DE MON ANIMAL APRÈS L'EUTHANASIE. DANS QUOI VAIS-JE LE PLACER POUR LE TRANSPORTER ?**

N'importe quel « contenant » peut être utilisé pourvu qu'il soit fabriqué avec du matériel imperméable et étanche permettant de retenir les fuites possibles de liquides corporels, qu'il soit assez solide pour ne pas déchirer et qu'il permette de transporter votre animal facilement. De plus en plus d'établissements vétérinaires utilisent systématiquement la housse mortuaire EUTHABAG® pour recouvrir les animaux parce qu'elle est plus respectueuse et qu'elle contribue à préserver leur dignité après la mort. Vous pouvez l'acheter d'avance, la personnaliser et même y insérer une lettre pour accompagner votre animal vers son dernier repos. Le coût de cette housse peut être inclus, ou non, dans celui de l'euthanasie.

### **Q5: J'AIMERAIS L'ENTERREUR, AI-JE LE DROIT ?**

Pas s'il était atteint d'une maladie contagieuse au moment de sa mort. Dans ce cas, il doit absolument être incinéré. Par ailleurs, vous devez vérifier les règlements en vigueur dans votre municipalité, car certaines juridictions interdisent l'enterrement des animaux de compagnie sur leur territoire, en particulier dans les zones urbaines ou en banlieue. Seuls les propriétaires d'exploitations agricoles sont autorisés à enterrer des animaux sur leurs terres.



## Q6: ET SI MA MUNICIPALITÉ N'INTERDIT PAS L'ENTERREMENT DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ?

Si vous voulez enterrer votre animal sur un terrain qui ne vous appartient pas, vous devez d'abord obtenir une autorisation de la ville. Sachez également que les cadavres et les liquides corporels d'animaux de compagnie euthanasiés sont toxiques, voire mortels, s'ils sont ingérés par d'autres animaux ou par des humains. Qui plus est, la durée pendant laquelle les toxines persistent dans le sol est inconnue. Par conséquent, vous devez respecter des directives de base afin de protéger la santé humaine et animale (domestique et sauvage) et l'environnement, même en l'absence de règlement spécifique.

- Placez-le dans un « contenant » imperméable et étanche.
- Son corps, ses restes et ses liquides corporels ne doivent pas entrer en contact avec les eaux de surface ou souterraines, y compris les lacs intérieurs, les ruisseaux, les rivières et les égouts à ciel ouvert. Pour vous en assurer, creusez sa tombe à au moins 200 pieds d'un cours d'eau ou d'une nappe phréatique, et à au moins 500 pieds de toute prise d'eau.
- Ne l'enterrez pas non plus dans des sols sablonneux ou rocheux, de la terre noire ou des terres inondables ni autour des fondations d'un immeuble.
- Couvrez le fond du trou que vous creuserez d'une couche de chaux : elle neutralisera l'acidité de ses restes. Déposez-le par-dessus, recouvrez-le d'une autre couche de chaux, puis d'au moins deux pieds de terre. Tassez-la, puis nivelez le sol après.
- S'il est impossible de creuser aussi profondément, placez une pierre ou installez un fil de fer sur sa tombe afin d'empêcher les autres animaux d'y avoir accès.
- Si vous déménagez, informez les acheteurs potentiels qu'un ou plusieurs animaux domestiques sont enterrés sur le terrain, s'il y a lieu. Vous soustraire à cette obligation pourrait entraîner contre vous des poursuites judiciaires pour vice caché.

## Q7: JE NE VEUX PAS LE RAPPORTER APRÈS L'EUTHANASIE. QUELLES SONT LES OPTIONS DISPONIBLES POUR DISPOSER DE SON CORPS ?

Deux procédés sont reconnus pour disposer du cadavre des animaux : la crémation (par la chaleur) et la biocrémation. Ils offrent l'avantage d'éviter la contamination de l'environnement.

## Q8: QU'EST-CE QUE LA CRÉMATION ?

La crémation consiste à appliquer une chaleur intense d'environ 1000°C à un corps pendant plusieurs heures afin de le réduire en particules d'os. Les cendres ainsi obtenues sont ensuite pulvérisées à l'état de poudre blanche-grisâtre semblable à du sable grossier, déposées dans un sac en plastique scellé, une boîte de carton ou une urne, puis remises aux propriétaires.

## Q9: QU'EST-CE QUE LA BIOCRÉMATION ?

La biocrémation, ou aquamation, représente une alternative plus écologique à la réduction d'un corps en cendres par la chaleur. Il s'agit plutôt d'un procédé qui utilise une solution chimique composée à 95% d'eau et à 5% d'une solution alcaline d'hydroxyde de potassium et/ou de sodium, des substances utilisées couramment dans la fabrication de savons et de produits de soins pour la peau. Après l'avoir chauffée à 200°F, on la fait circuler doucement dans un récipient en acier inoxydable dans lequel se trouve le corps de l'animal. À la fin du processus, on retrouve les tissus corporels réduits en leurs éléments constitutifs de base et en minéraux inorganiques provenant des os, de même que des éléments implantés tels que des puces électroniques, s'il y a lieu. Les restes biologiques sont ensuite séchés, transformés en poudre puis remis à la famille.

## Q10: J'AI DÉCIDÉ DE FAIRE INCINÉRER MON ANIMAL. À QUI DOIS-JE PAYER LES FRAIS D'INCINÉRATION ? À MON VÉTÉRINAIRE OU AU FOURNISSEUR DE SERVICES FUNÉRAIRES ?

Vous devez payer les frais à celui à qui vous confiez votre animal immédiatement après sa mort.



## **Q11: J'AI ENTENDU PARLER DE CRÉMATION PRIVÉE, DE CRÉMATION INDIVIDUELLE OU PARTITIONNÉE ET DE CRÉMATION COLLECTIVE. QUE SIGNIFIENT CES TERMES ?**

Chaque fournisseur de services funéraires les définit à sa manière. Il est fortement recommandé de visiter leurs sites Web ou de communiquer directement avec eux pour en savoir davantage sur leurs procédures.

Voici la définition habituelle de ces termes :

- Crémation privée. Le terme « privé » est parfois confondu avec le terme « individuel ». La plupart du temps, une crémation privée signifie que l'animal est le seul présent dans la pièce au moment où il est incinéré. Il n'y a alors aucun doute que les cendres récoltées et remises au propriétaire proviennent uniquement de lui.
- Crémation individuelle ou partielle. Ces termes signifient généralement que plusieurs animaux sont incinérés en même temps, mais dans des fours crématoires différents. Les cendres sont remises également aux propriétaires, mais elles peuvent être mélangées parce que les animaux sont séparés dans la pièce uniquement par des plateaux, des briques réfractaires ou simplement de l'espace.
- Crémation collective. Ce type de crémation, la plus économique, ressemble davantage à un processus industriel qu'à un service funéraire. Les animaux sont incinérés ensemble, dans le même four crématoire. Leurs cendres mélangées sont ensuite enterrées, dispersées dans un cimetière, un jardin ou un autre endroit désigné par le fournisseur de services funéraires, ou envoyées dans une décharge.

## **Q12: PUIS-JE ME PROCURER UNE URNE À L'ENDROIT DE MON CHOIX OU DOIS-JE ABSOLUMENT L'ACHETER CHEZ LE FOURNISSEUR DE SERVICES FUNÉRAIRES ?**

Ce choix vous appartient complètement. Rappelez-vous toutefois de vérifier que l'achat d'une urne peut avoir été inclus dans les frais d'incinération. Certains fournisseurs vous diront également que plusieurs objets présents dans votre domicile peuvent servir d'urnes.

## **Q13: MON ANIMAL PEUT-IL ÊTRE INCINÉRÉ AVEC SON JOUET PRÉFÉRÉ ?**

Certains fournisseurs de services funéraires permettent que de petits objets tels que des jouets en peluche, des cartes, des dessins, des notes ou des photos soient incinérés avec l'animal. Naturellement, cela modifiera la composition de ses cendres.

## **Q14: LES CENDRES PEUVENT-ELLES ÊTRE DIVISÉES ?**

Oui, c'est possible. Cette option est d'ailleurs souvent demandée par les propriétaires de l'animal et les membres de leur famille.

## **Q15: COMBIEN COÛTE UNE CRÉMATION HABITUELLEMENT ?**

Les coûts varient d'un fournisseur de services funéraires à l'autre. Chaque entreprise détermine ses prix en fonction du poids des animaux, de l'espèce animale à laquelle ils appartiennent ou des services proposés.

## **Q16: LES RÉGIMES D'ASSURANCE POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE COUVRENT-ILS LA CRÉMATION ?**

Il est possible que certains assureurs couvrent les frais d'incinération ainsi que l'achat d'une urne.

## **Q17: SI JE CONFIE À MON VÉTÉRINAIRE LE SOIN DE DISPOSER DU CORPS DE MON ANIMAL, QU'ADVIENDRA-T-IL DE LUI IMMÉDIATEMENT APRÈS AVOIR ÉTÉ EUTHANSIÉ ?**

Pour éviter que des liquides corporels s'en échappent, il sera placé dans un sac de plastique résistant aux déchirures ou, si l'établissement les utilise systématiquement, dans une housse mortuaire EUTHABAG® avant d'être transporté jusqu'au crématorium. Ses coordonnées seront inscrites sur une étiquette dans le cas où il devra être incinéré individuellement. En attendant son départ, il sera conservé dans un congélateur avec d'autres animaux. Le fournisseur de services funéraires vient habituellement les chercher deux fois par semaine, ou plus souvent lorsque le congélateur est plein.

## **Q18: LES ENTREPRISES DE BIOCRÉMATION, ELLES, VIENNENT-ELLES CHERCHER LES ANIMAUX PLUS SOUVENT ?**

Oui. Elles viennent généralement le jour même du décès, au domicile des propriétaires de l'animal ou à l'établissement vétérinaire, dans un rayon à proximité de l'entreprise. Des frais supplémentaires peuvent être facturés lorsque ces services sont rendus en dehors de leurs heures d'ouverture durant la semaine, les fins de semaine et les jours fériés, et à l'extérieur de leurs zones de service. Les propriétaires peuvent également apporter leur animal eux-mêmes s'ils le désirent.

## **Q19: COMMENT MON VÉTÉRINAIRE CHOISIT-IL SON FOURNISSEUR DE SERVICES FUNÉRAIRES ?**

Certains décident en fonction des pratiques éthiques du fournisseur; d'autres, en fonction des coûts ou de la qualité de la relation qu'ils entretiennent avec lui. Il s'agit d'informations importantes à obtenir auprès de votre vétérinaire, surtout si vous voulez que ce soit cette entreprise qui dispose de votre animal après sa mort. Vous pouvez également vérifier la présence de fournisseurs de services funéraires locaux pour tenter d'en trouver un qui réponde davantage à vos besoins à proximité de chez vous. Une fois votre choix fait, vous pourrez faire affaire directement avec lui ou passer par l'intermédiaire de votre vétérinaire.



## **Q20: DES DOCUMENTS OFFICIELS DOIVENT-ILS ÊTRE REMIS AU FOURNISSEUR DE SERVICES FUNÉRAIRES ?**

Oui, ils doivent être remplis en format papier ou numérique via un portail Web. C'est votre vétérinaire qui doit s'occuper de cette tâche ou vous-même si vous faites affaire directement avec le fournisseur.

## **Q21: PEUT-ON ASSISTER À LA CRÉMATION ?**

La « crémation assistée » est une pratique de plus en plus courante, car nombreux sont les propriétaires qui désirent accompagner leur animal jusqu'à la toute fin. Ils estiment ainsi pouvoir tourner la page plus rapidement et accélérer leur processus de deuil. Un employé conduira la personne et son invité.e, s'il y a lieu, dans une pièce où ils pourront observer la procédure. Ils peuvent également demander de rester quelques instants avec l'animal avant qu'il soit incinéré. Dans ce cas, ce dernier sera nettoyé puis exposé dans une salle, comme il est coutume de le faire lors des funérailles d'un être humain.

## **Q22: SI JE N'ASSISTE PAS À LA CRÉMATION, COMMENT SAURAI-JE QUE CE SONT LES CENDRES DE MON ANIMAL QUE L'ON ME REMETTRA ?**

Renseignez-vous sur la traçabilité de votre animal afin que le fournisseur de services funéraires garantisse l'exactitude de son parcours pendant qu'il en est responsable. Certains apposent un code-barre ou un marqueur métallique sur le corps des animaux dès leur réception et vérifient sa présence tout au long du processus d'incinération. Ce marqueur se retrouve généralement parmi les cendres.

## **Q23: DEVRAI-JE ALLER CHERCHER LES CENDRES CHEZ MON VÉTÉRINAIRE OU ME SERONT-ELLES LIVRÉES ?**

Cela dépend de l'entente conclue entre votre vétérinaire et son fournisseur de services funéraires. Certains fournisseurs n'acceptent d'apporter les cendres d'un animal qu'à l'établissement vétérinaire qui a initié la procédure de disposition du corps, surtout lorsqu'une relation d'affaires est déjà établie entre eux. D'autres utilisent un service de messagerie pour les faire livrer directement chez son propriétaire, moyennant parfois des frais supplémentaires.

## **Q24: DANS COMBIEN DE TEMPS PUIS-JE M'ATTENDRE À RECEVOIR LES CENDRES ?**

Prévoyez un délai d'environ trois semaines.

## **Q25: EXISTE-T-IL D'AUTRES FAÇONS D'HONORER LA MÉMOIRE DE MON ANIMAL ?**

Oui! Il en existe plusieurs : bijoux commémoratifs, empreinte de patte dans de l'argile, prélèvement de poils, plaques militaires gravées pour chiens ou autres objets gravés dans le verre. Plusieurs commémorent leur animal en plantant des arbres. D'autres font des dons à des refuges ou à des universités vétérinaires.

## **Q26: LES ANIMAUX SURVIVANTS VIVENT-ILS LE DEUIL AUSSI ?**

Il est difficile d'en être certain, mais certains animaux semblent en effet présenter des changements de comportement pouvant être compatibles avec du stress ou de l'anxiété reliés au départ de l'autre animal de la maison.

## **Q27: EXISTE-T-IL DES PERSONNES-RESSOURCES OU DES GROUPES DE SOUTIEN FORMÉS POUR AIDER LES GENS À SURMONTER LE DEUIL DE LEUR ANIMAL DE COMPAGNIE ?**

Oui! On en retrouve en grand nombre en Amérique du Nord et dans le monde entier:

- Des groupes de soutien sont présents dans de nombreuses communautés. Le personnel de votre établissement vétérinaire, de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal ainsi que les fournisseurs de services funéraires locaux peuvent vous fournir les coordonnées de plusieurs de ces groupes.
- Les forums de discussion et les services de soutien en ligne sont également de plus en plus populaires.
- Des conseillers spécialement formés et certifiés pour accompagner les propriétaires d'animaux endeuillés existent également.

*Parfois, une oreille attentive suffit pour nous aider à faire notre deuil.*





**EUTHABAG®**  
Partir avec dignité.

Céline Leheurteux est médecin vétérinaire depuis 1999 et a pratiqué au Québec pendant une vingtaine d'années. Elle a conçu EUTHABAG® pour aider les familles des animaux et les équipes vétérinaires à se sentir mieux à propos de l'euthanasie. Elle se dévoue également à améliorer l'expérience de l'euthanasie pour tous ceux impliqués en entraînant le personnel dans les établissements vétérinaires.

---

Adrienne Tuling a pratiqué en tant qu'infirmière pendant vingt-cinq ans suite à l'obtention de son baccalauréat à Toronto. Après avoir vécu elle-même le deuil de ses deux chiens âgés en 2019, elle a réorienté sa carrière vers l'entrepreneuriat et a fondé *EVERMORE Compassionate Pet Aftercare* en 2021. Depuis, elle consacre son temps à accompagner les familles endeuillées dans le processus de disposition des restes de leurs animaux de compagnie.

---

*Nous tenons à remercier chaleureusement Céline Leheurteux et Adrienne d'avoir généreusement contribué de leur temps pour aider à dévoiler le mystère entourant le sort de nos compagnons poilus bien-aimés après leur départ de ce monde.*

#### **Avis de non-responsabilité**

Tous les conseils présentés ne sont pas destinés à remplacer un examen physique régulier et une consultation avec votre vétérinaire principal. Nous vous encourageons toujours à demander l'avis de votre vétérinaire habituel.

